ESTIMATES

Tax Court of Canada

Performance Report

For the period ending
March 31, 2003

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament.

The Estimates of the Government of Canada are structured in several parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve.

The *Report on Plans and Priorities* provides additional detail on each department and its programs primarily in terms of more strategically oriented planning and results information with a focus on outcomes.

The *Departmental Performance Report* provides a focus on results-based accountability by reporting on accomplishments achieved against the performance expectations and results commitments as set out in the spring *Report on Plans and Priorities*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of funds

©Minister of Public Works and Government Services Canada — 2003

This document is available in multiple formats upon request.

This document is available on the TBS Web site at the following address: www.tbs-sct.gc.ca.

Available in Canada through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing — PWGSC
Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-4/76-2003
ISBN 0-660-62443-5

Foreword

In the spring of 2000, the President of the Treasury Board tabled in Parliament the document "Results for Canadians: A Management Framework for the Government of Canada". This document sets a clear agenda for improving and modernising management practices in federal departments and agencies.

Four key management commitments form the basis for this vision of how the Government will deliver their services and benefits to Canadians in the new millennium. In this vision, departments and agencies recognise that they exist to serve Canadians and that a "citizen focus" shapes all activities, programs and services. This vision commits the Government of Canada to manage its business by the highest public service values. Responsible spending means spending wisely on the things that matter to Canadians. And finally, this vision sets a clear focus on results – the impact and effects of programs.

Departmental performance reports play a key role in the cycle of planning, monitoring, evaluating, and reporting results to Parliament and citizens on behalf of ministers. Departments and agencies are encouraged to prepare their reports following principles for effective performance reporting (provided in the *Guide to Preparing the 2003 Departmental Performance Report*: http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/02-03/guidance/gl-ld_e.asp). Based on these principles, an effective report provides a coherent and balanced picture of performance that is brief and to the point. It focuses on outcomes - benefits to Canadians and Canadian society - and describes the contribution the organisation has made toward those outcomes. It sets the department's performance in context, associates performance with earlier commitments, explains any changes, and discusses risks and challenges faced by the organisation in delivering on these commitments. Achievements realised in partnership with other governmental and non-governmental organisations are also discussed. Supporting the need for responsible spending, it links resources to results. Finally, the report is credible because it substantiates the performance information with appropriate methodologies and relevant data.

In performance reports, departments and agencies strive to respond to the ongoing and evolving information needs of parliamentarians and Canadians. The input of parliamentarians and other readers can do much to improve these reports over time. The reader is encouraged to assess the performance reports of organisations according to the established principles, and provide comments to departments and agencies to help them improve in their next planning and reporting cycle.

This report is accessible from the Treasury Board of Canada Secretariat Internet site:
http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dpre.asp

Comments or questions can be directed to:
Results-based Management Directorate
Treasury Board of Canada Secretariat
L'Esplanade Laurier
Ottawa, Ontario K1A OR5
OR at: rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

Tax Court of Canada | Cour canadienne de l'impôt

TAX COURT OF CANADA
(TCC)

DEPARTMENTAL PERFORMANCE REPORT

For the period ending
March 31, 2003

M Cauchon

The Hon. Martin Cauchon
Minister of Justice and
Attorney General of Canada

104-06486/

TABLE OF CONTENTS

MESSAGE FROM THE CHIEF ADMINISTRATOR OF THE COURTS ADMINISTRATION SERVICE 1

SECTION I: MESSAGE FROM THE REGISTRAR OF THE TAX COURT OF CANADA 3

SECTION II: OVERVIEW OF THE COURT 5

1. Raison d'être 5
2. Mission 5
3. Vision 5
4. Organization 6
5. Planning Overview 7
6. Societal Context 8
7. Government Priorities 9

SECTION III: PERFORMANCE OF THE COURT 11

1. Strategic Outcome 11
2. Key Partners 11
3. Key Targets 12
4. Results by Key Targets 12
5. Management Practices 17

APPENDIX I: FINANCIAL PERFORMANCE 19

Table 1: Summary of Voted Appropriations 19
Table 2: Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending 20
Table 3: Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending 20
Table 4: Non-Respendable Revenues 21

APPENDIX II: ADDITIONAL INFORMATION 23

Contacts for Further Information 23
Jurisdiction of the Tax Court of Canada 24

MESSAGE FROM THE CHIEF ADMINISTRATOR OF THE COURTS ADMINISTRATION SERVICE

As Chief Administrator of the Courts Administration Service, I am pleased to say a few words to introduce the Departmental Performance Report for the Tax Court of Canada for the period ending March 31, 2003.

The administrative and registry services of the Tax Court of Canada and the Federal Court of Canada were recently consolidated by the *Courts Administration Service Act*, S.C. 2002, c. 8 (see http://laws.justice.gc.ca/en/C-45.5/index.html), which received Royal Assent on March 27, 2002 and came into force on July 2, 2003, to form a new organization known as the Courts Administration Service. I am honoured to have been asked to take on the role of the first Chief Administrator of this organization.

Although the Registry of the Tax Court of Canada ceased to exist as a separate entity on the coming into force of the *Courts Administration Service Act*, it did still exist throughout the reporting period, namely the 2002-03 fiscal year. This report therefore concerns the performance of the Registry during that period and has been signed by the Registrar of the Tax Court of Canada.

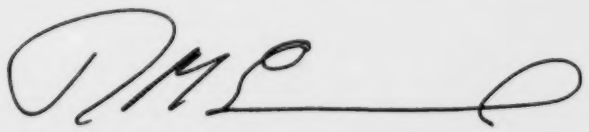

R.M. Emond

SECTION I: MESSAGE FROM THE REGISTRAR OF THE TAX COURT OF CANADA

I am pleased to present the Departmental Performance Report for the Tax Court of Canada for the period ending March 31, 2003, which was prepared by the staff of the Courts Administration Service.

As Mr. Emond has mentioned in his message, although the Registry of the Tax Court of Canada ceased to exist as a separate entity upon the establishment of the Courts Administration Service on July 2, 2003, it did still exist throughout the 2002-03 fiscal year. This is therefore the performance report for its final full year of existence.

The purpose of this report is to explain to Canadians how the achievements of the Registry of the Tax Court of Canada make a difference in their lives. It also reports on the status of commitments we made in our Report on Plans and Priorities for 2002-03 (see http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/20022003/TCC-CCI/TCC0203rpp_e.asp).

During 2002-03, the Tax Court of Canada continued to contribute to improving the Canadian judicial system so as to ensure that it meets the needs of today's society, or in other words, that it is modern, accessible, rapid and affordable.

Since its creation in 1983, the Tax Court of Canada has been able to make a prominent place for itself in the Canadian judicial system because of its great capacity for adapting to change and the excellence of its staff, which is highly committed to client service. These same qualities will enable us to meet the major challenges awaiting us in the coming months while honouring our commitments to all Canadians.

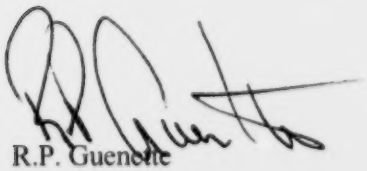

R.P. Guenette

SECTION II: OVERVIEW OF THE COURT

1. Raison d'être

As its name suggests, the Tax Court of Canada is a court of law. The Court was created in 1983 pursuant to section 3 of the *Tax Court of Canada Act* (http://www.tcc-cci.gc.ca/rules/tcc-cci_1_e.htm#3) with a view to dispensing justice in tax matters. It is the successor to the Tax Review Board.

Possessing all the powers of a superior court, the Tax Court of Canada gives individuals and companies an opportunity to settle disagreements with the federal government on matters arising under legislation over which the Court has exclusive original jurisdiction (see Appendix II). The role of the Court's judges is to decide, for example, whether an appellant must pay a disputed amount of income tax or goods and services tax, or whether an appellant qualifies for employment insurance or Canada Pension Plan benefits.

The administrative arm of the Court, known as the Registry, is an integral part of the federal government but has no ties to the Canada Customs and Revenue Agency. It serves both to support the judges' work and to manage the various aspects of the relationship between the public and the Court, such as filing documents and dispensing information.

2. Mission

We are committed to providing the public with an accessible and efficient appeal process and to working together to maintain a fair and independent court.

3. Vision

We would like the Tax Court of Canada to be recognized nationally and internationally as a self-governing and avant-garde body that distinguishes itself by the excellence of its services, its highly skilled work force, the efficiency with which it communicates with its partners, clients and employees, its use of the most advanced technology and the straightforwardness of its rules and procedures.

4. Organization

Registry of the Tax Court of Canada

The Tax Court of Canada has only one business line. Its role is to provide Canadians with an accessible court of record for appeals in areas involving taxation and other federal programs such as employment insurance and the Canada Pension Plan.

The Registrar, who is a deputy of the Commissioner for Federal Judicial Affairs as the result of a delegation of authority under subsection 76(2) of the *Judges Act*, is the deputy head of the Tax Court of Canada.

The Registry of the Tax Court of Canada provides a range of services to the Court. It provides internal services to the Chief Justice and the other judges of the Court in, for example, establishing the hearings schedule. The Registry also provides the public and litigants with information and advice relating to the Court's rules of procedure.

The following service lines support the Registry in the provision of services to Canadians.

- **Appeals Management** – This service line administers the operational procedures necessary to resolve disputes between any person and the Government of Canada on questions arising over the interpretation of the *Tax Court of Canada Act* or any other legislation under which the Court has exclusive original jurisdiction. Appeals Management provides the public with guidance and advice on the Court's practices and procedures. It also provides the judges of the Court with the orderly and efficient scheduling of hearings.

- **Corporate Services** – This service line provides the Registry with support relating to finance, administration, security, the Court's library, human resources, facilities management, information management and information technology. Corporate Services provides its clients with effective, low-cost management and administrative services capable of supporting the Court's strategic policies.

- **Strategic Planning and Communications** – This service line coordinates the preparation of accountability reports for Parliament and the Canadian public concerning the Court's administrative performance. It also prepares communication material necessary to understanding the Court's mandate and activities and is, in particular, responsible for the content of the Court's Web site. In addition, this service line coordinates the translation of the Court's judgments and is responsible for revising the translations.

Offices and Court Accommodations of the Court

The Tax Court of Canada has its Headquarters in Ottawa and also has regional offices in Vancouver, Toronto and Montreal and its own court accommodations in London, Ontario. The Court also shares court accommodations with the Federal Court of Canada in Edmonton, Calgary, Winnipeg, Quebec City, Halifax and Fredericton. In other locations, the Court uses provincial court accommodations where available, leases commercial accommodations, or partners with other levels of government. For further information on court accommodations used by the Tax Court of Canada, see http://www.tcc-cci.gc.ca/location_e.htm.

The Judges

The Court ordinarily consists of the Chief Justice, the Associate Chief Justice and 20 other judges. As of March 31, 2003, there were two vacancies at the Court. In addition, there were five supernumerary judges. To ensure the expeditious hearing of appeals, the Chief Justice may, with the approval of the Governor in Council, appoint up to 12 deputy judges. As of March 31, 2003, there were seven deputy judges.

5. Planning Overview

The Registry of the Tax Court of Canada is entirely funded through appropriations from Parliament. These appropriations are voted on each and every year by parliamentarians on reviewing the Main Estimates and the Report on Plans and Priorities, which are tabled in the House of Commons in March.

The Tax Court of Canada also generates a small amount of revenue through filing fees and sales of copies of judgments. These revenues are returned to the Government of Canada and are not respendable by the Tax Court of Canada.

The organization has no control over its workload. Its planning context is to a large extent dependent on external factors, such as the number of appeals filed in a given year and the time and resources required by the Court to deal with specific appeals.

Most of the organization's spending relates to its everyday operations, although there are a number of specific priorities related to its strategic outcome that will be discussed in Section III of this report.

Participation in Major Crown Project

In 2002-03, the Tax Court of Canada was involved in one major Crown project: construction of the Federal Judicial Building in Ottawa. This new facility, which will house the Federal Court of Appeal, the Court Martial Appeal Court of Canada, the Federal Court, the Tax Court of Canada and the new Courts Administration Service, is scheduled for completion by the fall of 2007. Although this project is officially the joint responsibility of Public Works and Government Services Canada and the Department of Justice, the Tax Court of Canada has been actively involved in its planning, development and management, as have the Federal Court of Canada and the Office of the Commissioner for Federal Judicial Affairs.

Other Major Facility Project

Another facilities-related project in which the Tax Court of Canada has participated involves the Federal Judicial Centre in Toronto. The Federal Judicial Centre will be leased to the Federal Government on a long-term basis to house the regional operations of the Federal Court of Appeal, the Federal Court, the Court Martial Appeal Court of Canada, the Tax Court of Canada and the Courts Administration Service. Approval to proceed was obtained on January 30, 2003.

Consolidation of Administrative Services

Finally, as mentioned in the message from the Chief Administrator, the *Courts Administration Service Act* (see http://laws.justice.gc.ca/en/C-45.5/index.html) has now consolidated the administrative and registry services of the Tax Court of Canada and the Federal Court of Canada by creating a new organization known as the Courts Administration Service. While this consolidation did not take effect until after the end of the reporting period, it was already having a significant impact on the Tax Court of Canada's ability to meet its key targets during 2002-03. Certain projects had to be postponed or cancelled as a result.

6. Societal Context

The Tax Court of Canada plays an active part in Canadian society.

As Lucienne Robillard, the President of the Treasury Board, said in *Canada's Performance 2002* (see http://www.tbs-sct.gc.ca/report/govrev/02/cp-rc_e.asp), the eighth annual report to Parliament on government performance, the enduring priority of the Government of Canada is to improve the quality of life of Canadians. That report identifies 19 "societal indicators" that "reflect a balance of social, economic and environmental interests". It groups these indicators according to four main themes: economic opportunities and innovation in Canada, the health of Canadians, the Canadian environment, and the strength and safety of Canadian communities. The last of these themes is the one that best applies to the work of the Tax Court of Canada, as the Court's contribution to improving the Canadian judicial system

relates to the strength of Canadian communities. *Canada's Performance 2002* places the organizations to which the theme applies in a number of "horizontal areas". The Registry's commitment to "fair access ... to the litigation processes of the Tax Court of Canada" (see Section III below) is consistent with the horizontal area of "a fair Canadian justice system".

7. Government Priorities

The Treasury Board of Canada, through the Service Improvement Initiative (see http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/sipubs/si_as/pfsi1_e.asp#obj), commits the government to achieve, at a minimum, a 10 percent increase in client satisfaction with key, significant direct service delivery activities by the year 2005. This initiative, which last year was integrated with the Government On-Line initiative (see http://www.gol-ged.gc.ca/index_e.asp), encourages service improvements from a citizen-centred perspective, focusing on achieving real improvement in client satisfaction with service quality. Our four key targets (see Section III) permit us to provide citizen-driven services, measure the concrete results that Canadians obtain from our services and respect the values of our fellow citizens as regards access to relevant information and to prompt, fair and equitable justice. In the spirit of the Service Improvement Initiative, the Tax Court of Canada conducts regular client satisfaction surveys. The latest, conducted in 2002-03, indicated an improvement in satisfaction in such areas as courtesy, respect, responsiveness, timeliness of service and accuracy of information.

All this is underpinned by efficient and responsible use of public funds through gradual and effective implementation of the federal government's Modern Comptrollership initiative (see http://www.tbs-sct.gc.ca/cmo_mfc/). Modern Comptrollership is a management reform focused on the sound management of resources and effective decision-making. Modern Comptrollership is intended to provide managers with integrated financial and non-financial performance information, a sound approach to risk management, appropriate control systems and a shared set of values and ethics. As mentioned below (see Section III), the Tax Court of Canada completed a Modern Comptrollership capacity assessment report in May 2002.

SECTION III: PERFORMANCE OF THE COURT

1. Strategic Outcome

The Tax Court of Canada's single business line is committed to realizing the following strategic outcome:

> The public has effective, timely and fair access, in either official language and in compliance with the relevant legislation, to the litigation processes of the Tax Court of Canada.

What this means is that the Tax Court of Canada ensures that members of the public have an effective avenue of appeal from decisions of the Canada Customs and Revenue Agency with which they disagree. The Registry must process all requests within the time limits set out in the Court's rules and in a manner that is as fair as possible for the appellant. Appellants also have the right to deal with the Court in the official language of their choice.

The overall resource allocation to the Tax Court of Canada's strategic outcome in 2002-03 was $13.2 million (see financial tables in Appendix I).

2. Key Partners

The Tax Court of Canada has two key partnerships that contribute to the accomplishment of its strategic outcome.

As mentioned in Section II of this report (under the heading "Participation in Major Crown Project"), the Tax Court of Canada has been an active participant, with Public Works and Government Services Canada, the Department of Justice, the Federal Court of Canada and the Office of the Commissioner for Federal Judicial Affairs, in the planning and development of the construction of the Federal Judicial Building in Ottawa. The Toronto Federal Judicial Centre Project (see the discussion under the heading "Other Major Facility Project") has involved many of the same key partners. The construction of these facilities is linked to improving the cost-effectiveness of the Court's operations, which will enable the new Courts Administration Service to meet the Tax Court of Canada's key target of improving service delivery.

Another key partnership of the Tax Court of Canada is with the LexUM group of the Université de Montréal's Public Law Research Centre. This partnership permits the Tax Court of Canada to publish its decisions on line. A collection of close to 3,000 decisions rendered by the Tax Court of Canada since November 1997 is available at our Web site (http://decision.tcc-cci.gc.ca/en/index.html). This partnership is linked to the Tax Court of Canada's strategic outcome in that it facilitates public access to information about the Court's work.

3. Key Targets

The Tax Court of Canada has four key targets linked to its strategic outcome:

1. to improve the effectiveness of the Court's appeal process;
2. to improve public access to the Court and its services;
3. to improve service delivery; and
4. to ensure the judicial independence of the Court.

These key targets all have an impact on the realization of the Tax Court of Canada's strategic outcome. The first three are clearly linked to the strategic outcome's reference to the effectiveness and timeliness of the public's access to the Court's litigation processes. Ensuring the judicial independence of the Court is linked more closely to the fairness of access to those processes.

4. Results by Key Targets

During 2002-03, the Tax Court of Canada's priorities included a number of activities intended to contribute to the realization of its strategic outcome. These activities are associated with its key targets as follows:

Key Targets	Activities
To improve the effectiveness of the Court's appeal process.	- Court Registrar Training Program - Digital recording
To improve public access to the Court and its services.	- Electronic filing - Translation of decisions - Information pamphlet - Interactive Web page - Modifications to the Court's Web site
To improve service delivery.	- Modern Comptrollership - Performance indicators and service standards
To ensure the judicial independence of the Court.	- Communication of information

The results of these activities are discussed below.

To improve the effectiveness of the Court's appeal process

Court Registrar Training Program

A new project that was begun in 2002 involved reviewing and updating the Tax Court of Canada's training program for court registrars, whose role is to assist judges in the courtroom. The overall objective of the Court is to achieve uniformity in the way court registrars perform their duties and more specifically in the way minutes of hearing are recorded and completed. Our goal is to improve the effectiveness of Court proceedings and the service provided to litigants appearing before the Court. The project was completed and some training was delivered during 2002-03.

Digital recording

We started to test the use of digital recording equipment for hearings of the Tax Court of Canada in Ottawa in October 2002. The purpose of digital recording is to eliminate the need to have court stenographers in courtrooms and thereby reduce the costs related to hearings while enhancing the effectiveness of recording the Court's proceedings. Training of the employees who will use the equipment in Ottawa and Vancouver began in January 2003. The implementation of digital recording in the Court's hearings in Ottawa, Vancouver and Toronto is scheduled for the fall of 2003.

To improve public access to the Court and its services

Electronic filing

As mentioned in Section III of our Report on Plans and Priorities for 2002-03 (see http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/20022003/TCC-CCI/TCC0203rpp_e.asp), the electronic filing of documents via the Tax Court of Canada's Web site, which began as a pilot project on September 1, 2001, was continued on a permanent basis starting on April 1, 2002 (the address for filing documents is http://www.tcc-cci.gc.ca/submit_e.htm). This initiative has provided Canadians with an additional means of communicating with the Court. The response has been favorable and we have continued to improve this service based on comments and feedback from litigants or their representatives. Our goal is to enhance the efficiency of the appeal process by providing the public with various means of communicating with the Court.

Translation of decisions

Section 20 of the *Official Languages Act* (see http://laws.justice.gc.ca/en/O-3.01/index.html) requires that all the Tax Court of Canada's decisions be translated "at the earliest possible time" after being issued. In the past, due to a shortage of funds, a priority system was used to determine which decisions should be translated first, with the result that less significant decisions were to be translated only "as resources permit". As a result of a November 1999 Federal Court of Appeal judgment, which was subsequently confirmed by the Supreme Court of Canada on October 12, 2000, the Tax Court of Canada considered it necessary to request sufficient funds to translate all of its decisions. An amount of $336,100 over and above the Tax Court of Canada's regular translation budget was expended in 2002-03; this ensured that the Tax Court of Canada was able to translate all decisions issued in the course of the year and also permitted it to translate certain decisions issued before November 1999 so that they could be published on the Court's Web site.

Information pamphlet

The Court has developed an information pamphlet entitled "Your Day in Court" (see http://www.tcc-cci.gc.ca/reference/day_in_court_e.htm for an electronic version of the pamphlet). Since October 2002, this pamphlet is being sent with the Notices of Hearing to litigants who wish to represent themselves before the Tax Court of Canada or be represented by someone who is not a lawyer. It provides useful information to litigants on the court hearing process. This pamphlet complements the information provided on our Web site as well as information provided in brochures regarding the Tax Court of Canada appeal process.

Interactive Web page

In Section III of our Report on Plans and Priorities for 2002-03 (see http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/20022003/TCC-CCI/TCC0203rpp_e.asp), we stated our intention to create an interactive Web page that would illustrate the roles of the main participants in a Tax Court of Canada hearing. Due to a lack of resources, this project has not yet been completed.

Modifications to the Court's Web site

During 2002-03, a number of modifications were made to the Tax Court of Canada's Web site (the address of the site is http://www.tcc-cci.gc.ca/) to conform to the Treasury Board Secretariat's Common Look and Feel standards and guidelines (http://www.cio-dpi.gc.ca/clf-upe/index_e.asp), which are intended to enable Canadians to distinguish federal programs and services from others and successfully navigate from one federal site to another to find the information they need. We also had our site tested by the Treasury Board Secretariat's Web Site Accessibility Testing Service (WATS). This enabled us to make modifications to facilitate access to the Tax Court of Canada's electronic services by people with disabilities. For example, the font size of the text was enlarged to make it easier to read for people with visual impairments.

To improve service delivery

Modern Comptrollership

The Tax Court of Canada conducted a Modern Comptrollership capacity assessment between December 2001 and March 2002 (see the discussion of Modern Comptrollership in Section II of this report under the heading "Government Priorities"). A capacity assessment report setting out the results was completed in May 2002.

Performance indicators and service standards

In Section III of our Report on Plans and Priorities for 2002-03 (see http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/20022003/TCC-CCI/TCC0203rpp_e.asp), we stated our intention to post our performance indicators and service standards on the Tax Court of Canada's Web site during the year. This was not done, as a review of our existing service standards revealed that they needed to be updated. A committee set up for this purpose determined that in light of the passage of the *Courts Administration Service Act* and the forthcoming amalgamation with the Registry of the Federal Court of Canada, it was inappropriate to expend resources on preparing service standards for the Tax Court of Canada at that time. New performance indicators and service standards will now have to be established for the Courts Administration Service.

To ensure the judicial independence of the Court

Communication of information

In Section III of our Report on Plans and Priorities for 2002-03 (see http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/20022003/TCC-CCI/TCC0203rpp_e.asp), we mentioned that we think there is a problem of perception regarding the judicial independence of the Court and stated that it was our intention to include more information on this subject in our communication material. Results from recent surveys conducted by the Court and general comments from litigants indicate that this misperception persists. Due to a lack of resources, no new communication material was prepared on this subject. However, the survey results were brought to the attention of the Chief Justice, and he discussed this situation with the Registrar and the judges of the Court. The Court wants to change this perception by ensuring that communications between the presiding judge and the parties during a hearing better reflect the environment of impartiality and fairness in which the Court operates. Also, the Court's employees have been asked to take every opportunity to point out that the Court is independent of the Canada Customs and Revenue Agency.

5. Management Practices

The following are two key elements of the Tax Court of Canada's management practices that have contributed to the realization of its strategic outcome.

Operational Plans

The Tax Court of Canada's budgeting practices revolve around the key targets discussed above. Operational plans are prepared prior to the annual budget exercise and they link proposed activities to the key targets, and thereby to the strategic outcome. Each year's operational plans are reviewed and updated at year's end before the new year's operational plans are adopted.

Government On-Line

The Tax Court of Canada has made every effort to contribute to the goal of the Government of Canada's Government On-Line initiative (see http://www.gol-ged.gc.ca/index_e.asp for information on Government On-Line), namely to use information and communication technology to provide Canadians with enhanced access to improved citizen-centred, integrated services, anytime, anywhere and in the official language of their choice. Two examples of this are the ongoing publication of the Court's judgments at its Web site in partnership with the Université de Montréal's LexUM group and the implementation of electronic filing. As mentioned above, one specific project undertaken by the Tax Court of Canada in 2002-03 was to ensure that its Web site conformed to the Common Look and Feel standards. Also, modifications were made to facilitate access to the Tax Court of Canada's Web site by people with disabilities.

APPENDIX I: FINANCIAL PERFORMANCE

The following tables apply to the Tax Court of Canada. They provide a brief summary of financial performance.

Table 1. Summary of Voted Appropriations
Table 2. Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending
Table 3. Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending
Table 4. Non-Respendable Revenues

Table 1: Summary of Voted Appropriations

Financial Requirements by Authority ($ millions)				
		2002-2003		
Vote		Total Planned Spending	Total Authorities	Total Actual Spending
	Tax Court of Canada			
55	Operating Expenditures	10.2	12.8	11.8
	Capital Expenditures	-	-	-
	Grants & Contributions	-	-	-
(S)	Employee Benefit Plans	1.1	1.4	1.4
	Total for the Court	**11.3**	**14.2**	**13.2**

Total Authorities are Main Estimates plus Supplementary Estimates plus other authorities provided to the Tax Court of Canada by Parliament.

The difference between the Total Planned Spending and Total Authorities amounts is mainly due to two Treasury Board Submissions being approved late in fiscal year 2001-02. The first submission relates to additional funds required to provide administrative support for new judges who were to be appointed. The second submission relates to the funding received to translate additional Tax Court of Canada judgements in both official languages (see the discussion in Section III under the heading "Translation of decisions").

The actual expenditures were less than the authorities due to the fact that two of the new judges were appointed only late in fiscal year 2002-03, and two others not until after March 31, 2003. As well, the use of new computer-assisted-translation software helped reduce the cost related to translation.

APPENDIX I: FINANCIAL PERFORMANCE

The following tables apply to the Tax Court of Canada. They provide a brief summary of financial performance.

Table 1. Summary of Voted Appropriations
Table 2. Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending
Table 3. Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending
Table 4. Non-Respendable Revenues

Table 1: Summary of Voted Appropriations

Financial Requirements by Authority ($ millions)				
		2002-2003		
Vote		Total Planned Spending	Total Authorities	Total Actual Spending
	Tax Court of Canada			
55	Operating Expenditures	10.2	12.8	11.8
	Capital Expenditures	-	-	-
	Grants & Contributions	-	-	-
(S)	Employee Benefit Plans	1.1	1.4	1.4
	Total for the Court	**11.3**	**14.2**	**13.2**

Total Authorities are Main Estimates plus Supplementary Estimates plus other authorities provided to the Tax Court of Canada by Parliament.

The difference between the Total Planned Spending and Total Authorities amounts is mainly due to two Treasury Board Submissions being approved late in fiscal year 2001-02. The first submission relates to additional funds required to provide administrative support for new judges who were to be appointed. The second submission relates to the funding received to translate additional Tax Court of Canada judgements in both official languages (see the discussion in Section III under the heading "Translation of decisions").

The actual expenditures were less than the authorities due to the fact that two of the new judges were appointed only late in fiscal year 2002-03, and two others not until after March 31, 2003. As well, the use of new computer-assisted-translation software helped reduce the cost related to translation.

Table 2: Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

Departmental Planned versus Actual Spending ($ millions - except for FTEs)			
	2002-2003		
Registry of the Tax Court of Canada	Total Planned Spending	Total Authorities	Total Actual Spending
Full-Time Equivalents (FTEs)	121	-	124
Operating	11.3	14.2	13.2
Total Gross Expenditures	**11.3**	**14.2**	**13.2**
Less: Respendable Revenues	-	-	-
Total Net Expenditures	**11.3**	**14.2**	**13.2**
Other Revenues & Expenditures	-	-	-
Non-respendable Revenues	(0.6)	(3.0)	(3.0)
Costs of services provided by other Departments	5.4	5.3	5.3
Net cost of the program	**16.1**	**16.5**	**15.5**

Late in fiscal year 2001-02, it was decided that total costs allocated by the Tax Court of Canada for handling Employment Insurance (EI) cases would be expensed against the Employment Insurance account of Canada. As such, Human Resources Development Canada (HRDC), the department responsible for the EI account, would show an EI expense and the Tax Court of Canada would show an equivalent, non-respendable revenue item. The large revenue increase is attributed to this factor. The purpose of this accounting exercise was to more accurately reflect the total cost of running the federal government's EI program and it was strictly internal to the government.

Table 3: Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

Historical Comparison of Departmental Planned versus Actual Spending ($ millions)					
			2002-2003		
Business Line	Actual 2000 - 2001	Actual 2001 - 2002	Total Planned Spending	Total Authorities	Total Actual Spending
Registry of the Tax Court of Canada	12.5	12.7	11.3	14.2	13.2
Total	**12.5**	**12.7**	**11.3**	**14.2**	**13.2**

Table 4: Non-Respendable Revenues

Non-Respendable Revenues ($ millions)					
			2002-2003		
	Actual 2000 - 2001	Actual 2001 - 2002	Planned Revenues	Total Authorities	Actual
Registry of the Tax Court of Canada	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6
Unplanned	-	2.9	-	2.4	2.4
Total	0.6	3.5	0.6	3.0	3.0

Non-Respendable Revenue Details ($ millions):

	2000 - 2001	2001 - 2002	2002-2003
Recovery of Employment Insurance Costs from Human Resources Development Canada	-	2.7	2.4
Appeals Fees & Sales of photocopies of judgements	0.6	0.6	0.6
Other	-	0.2	-
Total	0.6	3.5	3.0

See the discussion under Table 2 for information on the increase in non-respendable revenue.

Further, it should be noted that due to the conversion of the federal government to accrual accounting on April 2001, certain transactions were improperly coded as expenses in the 2000-01 fiscal year. In order to rectify the problem, a refund of the previous year's expenditures was included as a revenue item for 2001-02. This problem was solely due to the change that occurred in accounting processes and is a one-time item.

Table 4: Non-Respendable Revenues

Non-Respendable Revenues ($ millions)					
			2002-2003		
	Actual 2000 - 2001	Actual 2001 - 2002	Planned Revenues	Total Authorities	Actual
Registry of the Tax Court of Canada	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6
Unplanned	-	2.9	-	2.4	2.4
Total	0.6	3.5	0.6	3.0	3.0

Non-Respendable Revenue Details ($ millions):

	2000 - 2001	2001 - 2002	2002-2003
Recovery of Employment Insurance Costs from Human Resources Development Canada	-	2.7	2.4
Appeals Fees & Sales of photocopies of judgements	0.6	0.6	0.6
Other	-	0.2	-
Total	0.6	3.5	3.0

See the discussion under Table 2 for information on the increase in non-respendable revenue.

Further, it should be noted that due to the conversion of the federal government to accrual accounting on April 2001, certain transactions were improperly coded as expenses in the 2000-01 fiscal year. In order to rectify the problem, a refund of the previous year's expenditures was included as a revenue item for 2001-02. This problem was solely due to the change that occurred in accounting processes and is a one-time item.

APPENDIX II: ADDITIONAL INFORMATION

Contacts for Further Information

Further information on the strategic planning portion of this document can be obtained by contacting:

Stephen Balogh
A/Director, Strategic Planning and Communications Branch
Courts Administration Service
200 Kent Street, 4th Floor
Ottawa, Ontario
K1A 0M1

Telephone: (613) 992-3776 or 1-800-927-5499
E-mail: stephen.balogh@tcc-cci.gc.ca

Further information on the financial portion of this document can be obtained by contacting:

Paul Waksberg
Director, Finance and Materiel Management
Corporate Services Branch
Courts Administration Service
200 Kent Street, 4th Floor
Ottawa, Ontario
K1A 0M1

Telephone: (613) 992-1745 or 1-800-927-5499
E-mail: paul.waksberg@tcc-cci.gc.ca

Jurisdiction of the Tax Court of Canada

The Tax Court of Canada has authority to hear cases on matters arising under the following Acts:

Income Tax Act	R.S.C. 1985, c. 1 (5th Supp.), as amended
Canada Pension Plan	R.S.C. 1985, c. C-8, as amended
Old Age Security Act	R.S.C. 1985, c. O-9, as amended
Petroleum and Gas Revenue Tax Act	R.S.C. 1985, c. P-12, as amended
Employment Insurance Act (Parts IV and VII)	S.C. 1996, c. 23, as amended
Excise Tax Act (Part IX)	R.S.C. 1985, c. E-15, as amended
Cultural Property Export and Import Act	R.S.C. 1985, c. C-51, as amended
War Veterans Allowance Act	R.S.C. 1985, c. W-3, as amended
Civilian War-related Benefits Act	R.S.C. 1985, c. C-31, as amended
Veterans Review and Appeal Board Act	S.C. 1995, c. 18, as amended
Customs Act (Part V.1)	R.S.C. 1985, c. 1 (2nd Supp.), as amended
Air Travellers Security Charge Act	S.C. 2002, c. 9, Part 2
Excise Act, 2001 (from July 1, 2003)	S.C. 2002, c. 22

BUDGET DES DÉPENSES

Cour canadienne de l'impôt

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2003

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le Rapport sur le rendement met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
— 2003

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Ce document est disponible sur le site Web du SCT à l'adresse suivante : www.tbs-sct.gc.ca.

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des
Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC
Ottawa, Canada K1A 0S9

N° de catalogue BT31-4/76-2003
ISBN 0-660-62443-5

Avant-propos

Au printemps 2000, la présidente du Conseil du Trésor a déposé au Parlement le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ce document expose clairement les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour améliorer et moderniser les pratiques de gestion des ministères et organismes fédéraux.

En ce début de millénaire, l'approche utilisée par le gouvernement pour offrir ses programmes et services aux Canadiens et aux Canadiennes se fonde sur quatre engagements clés en matière de gestion. Tout d'abord, les ministères et les organismes doivent reconnaître que leur raison d'être est de servir la population canadienne et que tous leurs programmes, services et activités doivent donc être « axés sur les citoyens ». Deuxièmement, le gouvernement du Canada s'engage à gérer ses activités conformément aux valeurs les plus élevées de la fonction publique. Troisièmement, dépenser de façon judicieuse, c'est dépenser avec sagesse dans les secteurs qui importent le plus aux Canadiens et aux Canadiennes. En dernier lieu, le gouvernement du Canada entend mettre l'accent sur les résultats, c'est-à-dire sur les impacts et les effets des programmes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats, par l'entremise des ministres, au Parlement et aux citoyens. Les ministères et les organismes sont invités à rédiger leurs rapports en appliquant les principes pour l'établissement des rapports publics sur le rendement efficaces (voir le *Guide pour la préparation des rapports ministériels sur le rendement 2003* : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/02-03/guidance/gl-ld_f.asp). Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats - soit les avantages dévolus aux Canadiens et aux Canadiennes et à la société canadienne - et il doit refléter ce que l'organisation a pu contribuer à ces résultats. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte ainsi que décrire les risques et les défis auxquels le ministère a été exposé en répondant aux attentes sur le rendement. Le rapport doit aussi souligner les réalisations obtenues en partenariat avec d'autres organisations gouvernementales et non-gouvernementales. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Par l'intermédiaire des rapports sur le rendement, les ministères et organismes visent à répondre au besoin croissant d'information des parlementaires, des Canadiens et des Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les parlementaires et les autres lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer la qualité de ces rapports. Nous invitons donc tous les lecteurs à évaluer le rapport sur le rendement d'une institution gouvernementale en se fondant sur les principes établis et à lui fournir des commentaires en vue du prochain cycle de planification et de rendement.

Le présent rapport peut être consulté sur le Site web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp

Les observations ou les questions peuvent être adressées à :
Direction de la gestion axée sur les résultats
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) K1A 0R5
OU à : rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

Cour canadienne de l'impôt | Tax Court of Canada

COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT
(CCI)

RAPPORT MINISTÉRIEL SUR LE RENDEMENT

Pour la période se terminant
le 31 mars 2003

M Cauchon

L'honorable Martin Cauchon
Ministre de la Justice et
Procureur général du Canada

TABLE DES MATIÈRES

LE MESSAGE DE L'ADMINISTRATEUR EN CHEF DU SERVICE ADMINISTRATIF DES TRIBUNAUX JUDICIAIRES 1

SECTION I : LE MESSAGE DU GREFFIER DE LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT 3

SECTION II : APERÇU DE LA COUR 5

1. Raison d'être 5
2. Mission 5
3. Vision 5
4. Organisation 6
5. Survol de la planification 7
6. Contexte socio-économique 8
7. Priorités du gouvernement 9

SECTION III : RENDEMENT DE LA COUR 11

1. Résultat stratégique 11
2. Principaux partenaires 11
3. Objectifs clés 12
4. Résultats par objectif clé 12
5. Méthodes de gestion 17

ANNEXE I : RENDEMENT FINANCIER 19

Tableau 1 : Sommaire des crédits approuvés 19
Tableau 2 : Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles 20
Tableau 3 : Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles 21
Tableau 4 : Recettes non disponibles 21

ANNEXE II : AUTRES RENSEIGNEMENTS 23

Personnes-ressources 23
Compétence de la Cour canadienne de l'impôt 24

LE MESSAGE DE L'ADMINISTRATEUR EN CHEF DU SERVICE ADMINISTRATIF DES TRIBUNAUX JUDICIAIRES

Je suis heureux de pouvoir, en ma qualité d'administrateur en chef du Service administratif des tribunaux judiciaires, écrire ces quelques mots afin de présenter le Rapport sur le rendement de la Cour canadienne de l'impôt pour l'exercice se terminant le 31 mars 2003.

Récemment, les services administratifs et les services du greffe de la Cour canadienne de l'impôt et de la Cour fédérale du Canada ont été fusionnés aux termes de la *Loi sur le Service administratif des tribunaux judiciaires*, L.C. 2002, ch. 8 (http://lois.justice.gc.ca/fr/C-45.5/index.html), qui a reçu la sanction royale le 27 mars 2002 et est entrée en vigueur le 2 juillet 2003. Cette mesure a conduit à la création d'un nouvel organisme, le Service administratif des tribunaux judiciaires. J'ai l'honneur d'être devenu le tout premier administrateur en chef de ce service.

Bien que le greffe de la Cour canadienne de l'impôt ait cessé d'exister à titre d'entité distincte par suite de l'entrée en vigueur de la *Loi sur le Service administratif des tribunaux judiciaires*, il existait néanmoins encore tout au long de l'exercice 2002-2003, soit celui visé par le présent rapport, qui aborde donc les résultats obtenus par le greffe au cours de cet exercice et a été signé par le greffier de la Cour canadienne de l'impôt.

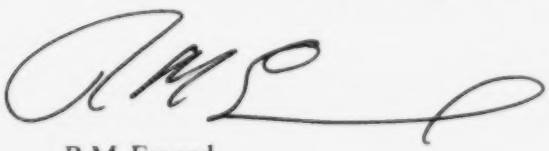

R.M. Emond

SECTION I : LE MESSAGE DU GREFFIER DE LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT

J'ai le plaisir de vous présenter le Rapport ministériel sur le rendement de la Cour canadienne de l'impôt pour l'exercice se terminant le 31 mars 2003, qui le personnel du Service administratif des tribunaux judiciaires a préparé.

Ainsi que le précise M. Emond dans son message, le greffe de la Cour canadienne de l'impôt, s'il a cessé d'exister à titre d'entité distincte par suite de l'établissement du Service administratif des tribunaux judiciaires le 2 juillet 2003, existait encore tout au long de l'exercice 2002-2003. Le présent rapport traite donc de ses résultats pour son dernier exercice complet d'existence.

Le rapport a pour objet d'expliquer aux Canadiennes et aux Canadiens l'incidence que les activités du greffe de la Cour canadienne de l'impôt ont sur leur vie quotidienne. Il établit aussi des liens avec les engagements pris précédemment dans notre Rapport sur les plans et les priorités pour l'exercice 2002-2003 (http://www.tbs-sct.gc.ca/EST-PRE/20022003/TCC-CCI/TCC0203rpp_f.asp).

Au cours de l'exercice 2002-2003, la Cour canadienne de l'impôt a continué de participer à l'amélioration du système judiciaire canadien de façon qu'il réponde aux besoins de la société actuelle, c'est-à-dire qu'il soit moderne, accessible, rapide et abordable.

Depuis sa création en 1983, la Cour a réussi à occuper une place de choix au sein du système judiciaire canadien et ce, grâce à sa grande capacité d'adaptation et à l'excellence de son personnel, qui se dévoue entièrement à ses clients. Ce sont ces mêmes attributs qui nous permettront au cours des prochains mois de relever les défis importants qui nous attendent, tout en respectant nos engagements envers les Canadiennes et les Canadiens.

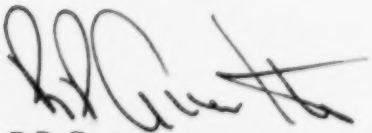

R.P. Guenette

SECTION II : APERÇU DE LA COUR

1. Raison d'être

Comme son nom le laisse entendre, la Cour canadienne de l'impôt est une cour de justice. La Cour a été créée en 1983 en vertu de l'article 3 de la *Loi sur la Cour canadienne de l'impôt* (http://www.tcc-cci.gc.ca/rules/tcc-cci_1_f.htm#3) afin d'assurer que justice soit rendue en matière fiscale. Elle a remplacé la Commission de révision de l'impôt.

Dotée de tous les pouvoirs d'une cour supérieure, la Cour canadienne de l'impôt donne aux particuliers et aux entreprises la chance de régler leurs différends avec le gouvernement sur des questions découlant des lois en vertu desquelles la Cour a compétence exclusive (voir l'annexe II). Le rôle des juges de la Cour consiste à décider, par exemple, si un appelant doit payer une somme d'impôt sur le revenu, ou de taxe sur les produits et services, en litige, ou s'il est admissible aux prestations d'assurance-emploi ou au Régime de pensions du Canada.

L'organe administratif de la Cour, le greffe, fait partie intégrante de l'administration fédérale, mais n'a pas de lien avec l'Agence des douanes et du revenu du Canada. Le greffe soutient le travail des juges et gère les divers aspects de la relation entre le public et la Cour, tels le dépôt de documents et la distribution de l'information).

2. Mission

Nous nous engageons à offrir au public un processus d'appel accessible et efficace et à collaborer au maintien d'une cour équitable et indépendante.

3. Vision

Nous voulons que la Cour canadienne de l'impôt soit reconnue à l'échelle nationale et internationale comme un organisme autonome et d'avant-garde qui se démarque par l'excellence de son service; la compétence de son personnel; l'efficacité de ses communications avec ses partenaires, ses clients et ses employés; son recours à des outils technologiques de pointe; et la simplicité de ses règles et procédures.

4. Organisation

Greffe de la Cour canadienne de l'impôt

La Cour canadienne de l'impôt n'a qu'un seul secteur d'activité. Le rôle de ce secteur d'activité est d'offrir aux Canadiennes et aux Canadiens le droit d'accès à une cour d'archives où ils peuvent faire entendre leurs appels relatifs à l'impôt et à d'autres programmes fédéraux, comme l'assurance-emploi et le Régime de pensions du Canada.

Le greffier, qui est l'adjoint du commissaire à la magistrature fédérale en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par le paragraphe 76(2) de la *Loi sur les juges*, est l'administrateur général de la Cour canadienne de l'impôt.

Le greffe de la Cour canadienne de l'impôt fournit une gamme de services à la Cour. Il offre des services internes au juge en chef et aux autres juges de la Cour, y compris la préparation du calendrier des audiences. Le greffe fournit au public et aux parties aux litiges des renseignements et des conseils au sujet des règles de procédure de la Cour.

Finalement, les secteurs de services suivants appuient le greffe en matière de services offerts aux Canadiens et aux Canadiennes.

- **Gestion des appels** – Ce secteur de services gère les procédures opérationnelles nécessaires à la résolution des différends qui opposent les justiciables et le gouvernement du Canada sur des questions relatives à l'interprétation de la *Loi sur la Cour canadienne de l'impôt* ou de toute autre loi en vertu de laquelle la Cour a compétence exclusive. La gestion des appels fournit au public des conseils sur les pratiques et les procédures de la Cour. Elle offre également aux juges de la Cour des services d'établissement ordonné et efficace du rôle des audiences.

- **Services intégrés** – Ce secteur de services fournit des services au chapitre des finances, de l'administration, de la sécurité, de la bibliothèque de la Cour, des ressources humaines, de la gestion des installations, de la gestion de l'information et de la technologie de l'information. Les services intégrés fournissent des services de gestion et d'administration efficaces et économiques capables de soutenir les orientations stratégiques de la Cour.

- **Planification stratégique et Communications** – Ce secteur de services offre des services au chapitre de la préparation des rapports qui rendent compte aux Parlementaires et aux Canadiens et Canadiennes de la performance administrative de la Cour. Ce secteur de services prépare également le matériel de communication nécessaire à la compréhension du mandat et des activités de la Cour, en plus d'être responsable du contenu du site Web de la Cour. Enfin, il coordonne la traduction des jugements de la Cour, en plus d'assurer la révision des traductions.

Bureaux et autres locaux de la Cour

L'administration centrale de la Cour canadienne de l'impôt est située à Ottawa. La Cour a aussi des bureaux régionaux à Vancouver, à Toronto et à Montréal, ainsi que ses propres locaux à London. De plus, elle partage des locaux avec la Cour fédérale du Canada à Edmonton, à Calgary, à Winnipeg, à Québec, à Halifax et à Fredericton. À d'autres endroits, la Cour utilise les installations de cours provinciales lorsqu'elles sont disponibles ou loue à bail des locaux commerciaux, ou s'associe à d'autres paliers de gouvernement. On trouvera de plus amples renseignements sur les bureaux et lieux d'audience de la Cour canadienne de l'impôt à l'adresse http://www.tcc-cci.gc.ca/location_f.htm.

Le judiciaire

La Cour se compose normalement du juge en chef, du juge en chef adjoint et de 20 autres juges. En date du 31 mars 2003, il y avait deux postes vacants à la Cour. De plus, il y avait cinq juges surnuméraires. Afin de s'assurer de l'audition expéditive des appels, le juge en chef peut nommer, avec l'approbation du gouverneur en conseil, jusqu'à 12 juges suppléants. En date du 31 mars 2003, il y avait sept juges suppléants à la Cour.

5. Survol de la planification

Tous les fonds du greffe de la Cour canadienne de l'impôt proviennent de crédits accordés par le Parlement. Les parlementaires affectent ces crédits chaque année lors de l'examen du Budget principal des dépenses et du Rapport sur les plans et les priorités présentés en mars à la Chambre des communes.

La Cour canadienne de l'impôt génère également quelque revenu par l'entremise des droits de dépôt et des ventes de copies de jugements. Ces revenus étant retournés au gouvernement du Canada, la Cour canadienne de l'impôt n'y a donc pas accès.

La Cour n'a aucun contrôle sur sa charge de travail. Sa planification dépend largement de facteurs externes, tels le nombre d'appels déposés chaque année ainsi que le temps et les ressources requises par la Cour pour traiter des appels spécifiques.

La majorité des dépenses de la Cour porte sur ses opérations journalières, quoiqu'il existe certaines priorités liées au résultat stratégique de la Cour qui seront examinées dans la Section III de ce rapport.

Participation à un grand projet de l'État

Au cours de l'exercice 2002-2003, la Cour canadienne de l'impôt a pris part à un grand projet de l'État, soit la construction du palais de justice fédéral à Ottawa. Les travaux de construction de ce nouvel édifice, qui doit accueillir la Cour d'appel fédérale, la Cour d'appel de la cour martiale du Canada, la Cour fédérale, la Cour canadienne de l'impôt et le nouveau Service administratif des tribunaux judiciaires, devraient être terminés d'ici l'automne 2007. Officiellement, la responsabilité conjointe de ce projet a été confiée à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada ainsi qu'au ministère de la Justice; toutefois, de même que la Cour fédérale du Canada et le Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale, la Cour canadienne de l'impôt a participé activement aux activités de planification, d'élaboration et de gestion.

Autre projet important en matière d'installations

Un autre projet important auquel a pris part la Cour canadienne de l'impôt concerne le centre judiciaire fédéral à Toronto. C'est dans ce centre, qui sera loué à l'administration publique fédérale en vertu d'un bail à long terme, que seront menées les activités régionales de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale, de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada, de la Cour canadienne de l'impôt et du Service administratif des tribunaux judiciaires. L'approbation requise pour la réalisation de ce projet a été obtenue le 30 janvier 2003.

Fusion des Services administratifs

Enfin, comme l'indique l'administrateur en chef dans son message, les services administratifs et les services du greffe de la Cour canadienne de l'impôt et de la Cour fédérale du Canada ont été fusionnés pour former un nouvel organisme, le Service administratif des tribunaux judiciaires, en vertu de la *Loi sur le Service administratif des tribunaux judiciaires* (http://lois.justice.gc.ca/fr/C-45.5/index.html). Bien qu'elle soit effectuée après la fin de l'exercice visé par le présent rapport, cette fusion a néanmoins eu des répercussions marquées sur la capacité de la Cour canadienne de l'impôt d'atteindre ses objectifs clés en 2002-2003. En effet, la réalisation de certains projets a dû être différée ou annulée.

6. Contexte socio-économique

La Cour canadienne de l'impôt joue un rôle actif au sein de la société canadienne.

Ainsi que l'a déclaré Lucienne Robillard, présidente du Conseil du Trésor, dans le huitième rapport annuel au Parlement sur le rendement du gouvernement, intitulé *Le rendement du Canada 2002* (http://www.tbs-sct.gc.ca/report/govrev/02/cp-rc_f.asp), le gouvernement du Canada « accorde une priorité constante à l'amélioration de la qualité de vie des Canadiens et des Canadiennes ». On y relève 19 « indicateurs sociaux » qui « reflètent tout un éventail d'intérêts sociaux, économiques et environnementaux ». Les

indicateurs sont regroupés selon quatre grands thèmes : les avenues de développement économique et l'innovation au Canada; la santé des Canadiens et des Canadiennes; l'environnement au Canada; la vigueur et la sécurité des collectivités canadiennes. Le dernier de ces thèmes est celui qui s'applique le mieux aux réalisations de la Cour canadienne de l'impôt, puisque la contribution de la Cour dans l'amélioration du système judiciaire canadien est liée à la vigueur des collectivités canadiennes. *Le rendement du Canada 2002* précise les organismes auxquels le thème s'applique dans plusieurs « secteurs horizontaux ». L'engagement du greffe envers un « accès équitable... au processus judiciaire de la Cour canadienne de l'impôt » (voir la section III ci-après) correspond au secteur horizontal d'un « système de justice canadien équitable ».

7. Priorités du gouvernement

Par l'entremise de l'initiative d'amélioration des services (http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/sipubs/si_as/pfsi1_f.asp#obje) du Conseil du Trésor, le gouvernement fédéral s'engage à obtenir d'ici 2005 une augmentation d'au moins 10 % du degré de satisfaction de la clientèle à l'égard des activités directes importantes en matière de prestation des services. Cette initiative, qui a été intégrée l'an dernier à celle du Gouvernement en direct (http://www.gol-ged.gc.ca/index_f.asp), encourage l'amélioration du service dans une optique axée sur le citoyen et l'atteinte d'améliorations tangibles de la satisfaction des clients grâce à la qualité du service. Nos quatre objectifs clés (se reporter à la section III) nous donnent la capacité de fournir des services axés sur les citoyens, de mesurer les résultats concrets de nos services pour les Canadiens et de respecter les valeurs de nos concitoyens au chapitre de l'accès à des renseignements pertinents et d'une justice rendue de façon rapide, juste et équitable. Dans l'esprit de l'initiative d'amélioration des services, la Cour canadienne de l'impôt a mené régulièrement des sondages de satisfaction de la clientèle. Dans le dernier, mené en 2002-2003, on a noté l'amélioration du taux de satisfaction dans les domaines de la courtoisie, du respect, de la réceptivité, de la rapidité du service et de l'exactitude des renseignements fournis.

Le tout ayant comme toile de fond une utilisation efficace et responsable des fonds publics par la mise en œuvre graduelle et efficace de l'Initiative de modernisation de la fonction de contrôleur dans l'administration fédérale (http://www.tbs-sct.gc.ca/cmo_mfc/). La fonction de contrôleur moderne est une réforme administrative axée sur une saine gestion des ressources et un processus décisionnel efficace. Elle a pour but de fournir aux gestionnaires des informations financières et non financières intégrées, une méthode pertinente de gestion des risques, des systèmes de contrôle adéquats ainsi que des valeurs et principes éthiques communs. Ainsi que cela est indiqué à la section III, la Cour canadienne de l'impôt a achevé en mai 2002 un rapport d'évaluation des capacités de la fonction de contrôleur moderne.

SECTION III : RENDEMENT DE LA COUR

1. Résultat stratégique

Le secteur d'activité unique de la Cour canadienne de l'impôt vise l'atteinte du résultat stratégique suivant :

> Le public a accès, de façon efficace et équitable, au processus judiciaire de la Cour canadienne de l'impôt en temps opportun, dans l'une ou l'autre des langues officielles et de façon conforme aux lois pertinentes.

La Cour canadienne de l'impôt met donc à la disposition des membres du public un moyen efficace d'en appeler de décisions de l'Agence des douanes et du revenu du Canada avec lesquelles ils sont en désaccord. Le greffe doit étudier toutes les demandes dans les délais prévus par les règles de la Cour et de la manière la plus équitable possible pour les appelants. Ces derniers ont également le droit d'utiliser la langue officielle de leur choix dans leurs rapports avec la Cour.

Au cours de l'exercice 2002-2003, l'affectation globale de ressources pour l'atteinte du résultat stratégique de la Cour canadienne de l'impôt s'est chiffrée à 13,2 millions de dollars (se reporter aux tableaux financiers de l'annexe I).

2. Principaux partenaires

La Cour canadienne de l'impôt fait partie de deux partenariats clés qui contribuent à l'atteinte de son résultat stratégique.

Ainsi que cela est mentionné à la section II, sous la rubrique « Participation à un grand projet de l'État », la Cour canadienne de l'impôt, de concert avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, le ministère de la Justice, la Cour fédérale du Canada et le Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale, participe à la planification et aux préparatifs en vue de la construction du palais de justice fédéral à Ottawa. Bon nombre des mêmes partenaires ont participé aussi au projet de centre judiciaire fédéral à Toronto (se reporter à la rubrique « autre projet important en matière d'installations »). La construction de ces installations vise à rendre les activités de la Cour plus économiques, ce qui donnera au nouveau Service administratif des tribunaux judiciaires la possibilité d'améliorer la prestation de services, objectif clé de la Cour canadienne de l'impôt.

Le partenariat entre la Cour canadienne de l'impôt et l'équipe LexUM du Centre de recherche en droit public de l'Université de Montréal est lui aussi à souligner, car il permet à la Cour de publier ses décisions en direct. Une collection de près de 3 000 décisions rendues par la Cour canadienne de l'impôt depuis novembre 1997 est accessible via notre site Web

(http://decision.tcc-cci.gc.ca/fr/index.html). Ce partenariat est rattaché au résultat stratégique de la Cour canadienne de l'impôt car il facilite l'accès du public à l'information relative à ses travaux.

3. Objectifs clés

La Cour canadienne de l'impôt vise quatre objectifs clés liés à son résultat stratégique :

1. accroître l'efficacité du processus d'appel de la Cour;
2. faciliter l'accès du public à la Cour et à ses services;
3. améliorer la prestation des services;
4. assurer l'indépendance judiciaire de la Cour.

Ces objectifs clés ont tous une incidence sur l'atteinte du résultat stratégique de la Cour canadienne de l'impôt. Les trois premiers ont clairement pour but d'améliorer et d'accélérer le recours par le public aux processus et services de la Cour. Quant au maintien de l'indépendance judiciaire de la Cour, cet objectif concerne surtout le caractère équitable de l'accès relativement à ces processus et services.

4. Résultats par objectif clé

Les priorités de la Cour canadienne de l'impôt en 2002-2003 ont inclus un certain nombre d'activités devant concourir à la réalisation de son résultat stratégique. Ces activités sont rattachées ici aux objectifs clés qu'elles sous-tendent.

Objectif clé	Activités
Accroître l'efficacité du processus d'appel de la Cour.	- Programme de formation des greffiers audienciers - Enregistrement numérique
Faciliter l'accès du public à la Cour et à ses services.	- Dépôt électronique - Traduction des décisions - Document d'information - Page Web interactive - Modifications au site Web de la Cour
Améliorer la prestation des services.	- Modernisation de la fonction de contrôleur - Indicateurs de rendement et normes de service
Assurer l'indépendance judiciaire de la Cour.	- Communication de l'information

Les résultats de ces activités sont commentés dans la suite du rapport.

Accroître l'efficacité du processus d'appel de la Cour

Programme de formation des greffiers audienciers

Un nouveau projet lancé par la Cour canadienne de l'impôt en 2002 concernait l'examen et la mise à jour de son programme de formation des greffiers audienciers, dont le rôle est d'appuyer les juges dans la salle d'audience. L'objectif général de la Cour est de s'assurer que les greffiers audienciers effectuent leurs tâches de façon uniforme, notamment en ce qui a trait aux procès-verbaux des audiences. Notre but consiste à améliorer l'efficacité des instances de la Cour et le service fourni aux parties aux instances devant la Cour. Le projet a été réalisé et des séances de formation ont été offertes au cours de 2002-2003.

Enregistrement numérique

Nous avons commencé, en octobre 2002, à évaluer l'utilisation de l'équipement d'enregistrement numérique lors des audiences de la Cour canadienne de l'impôt à Ottawa. L'objectif visé consiste à éliminer le recours aux services de sténographes dans les salles d'audience et, par conséquent, à réduire les coûts rattachés aux audiences tout en améliorant l'efficacité de l'enregistrement des procédures de la Cour. On a commencé à former les employés qui utiliseront cet équipement à Ottawa et à Vancouver en janvier 2003. La mise en oeuvre de l'enregistrement numérique des audiences de la Cour à Ottawa, Vancouver et Toronto est prévue pour l'automne 2003.

Faciliter l'accès du public à la Cour et à ses services

Dépôt électronique

Ainsi que cela est indiqué à la section III de notre Rapport sur les plans et les priorités 2002-2003 (http://www.tbs-sct.gc.ca/EST-PRE/20022003/TCC-CCI/TCC0203rpp_f.asp), le dépôt électronique de documents par l'intermédiaire du site Web de la Cour canadienne de l'impôt, qui a débuté à titre de projet pilote le 1er septembre 2001, est devenue un service permanent le 1er avril 2002 (l'adresse à utiliser à cette fin est http://www.tcc-cci.gc.ca/submit_f.htm). Cette initiative a donné aux Canadiennes et aux Canadiens un nouveau moyen de communication avec la Cour. La réponse du public a été favorable et nous continuons à améliorer ce service selon les commentaires et les réactions des parties aux instances et de leurs représentants. Nous visons à améliorer l'efficacité du processus d'appel en fournissant au public divers moyens de communication avec la Cour et en offrant le meilleur service possible.

Accroître l'efficacité du processus d'appel de la Cour

Programme de formation des greffiers audienciers

Un nouveau projet lancé par la Cour canadienne de l'impôt en 2002 concernait l'examen et la mise à jour de son programme de formation des greffiers audienciers, dont le rôle est d'appuyer les juges dans la salle d'audience. L'objectif général de la Cour est de s'assurer que les greffiers audienciers effectuent leurs tâches de façon uniforme, notamment en ce qui a trait aux procès-verbaux des audiences. Notre but consiste à améliorer l'efficacité des instances de la Cour et le service fourni aux parties aux instances devant la Cour. Le projet a été réalisé et des séances de formation ont été offertes au cours de 2002-2003.

Enregistrement numérique

Nous avons commencé, en octobre 2002, à évaluer l'utilisation de l'équipement d'enregistrement numérique lors des audiences de la Cour canadienne de l'impôt à Ottawa. L'objectif visé consiste à éliminer le recours aux services de sténographes dans les salles d'audience et, par conséquent, à réduire les coûts rattachés aux audiences tout en améliorant l'efficacité de l'enregistrement des procédures de la Cour. On a commencé à former les employés qui utiliseront cet équipement à Ottawa et à Vancouver en janvier 2003. La mise en œuvre de l'enregistrement numérique des audiences de la Cour à Ottawa, Vancouver et Toronto est prévue pour l'automne 2003.

Faciliter l'accès du public à la Cour et à ses services

Dépôt électronique

Ainsi que cela est indiqué à la section III de notre Rapport sur les plans et les priorités 2002-2003 (http://www.tbs-sct.gc.ca/ESTIMATES/2002/TCC-CCI/TCC0203rpp_1.asp), le dépôt électronique de documents par l'intermédiaire du site Web de la Cour canadienne de l'impôt, qui a débuté à titre de projet pilote le 1er septembre 2001, est devenue un service permanent le 1er avril 2002. (L'adresse à utiliser à cette fin est http://www.tcc-cci.gc.ca/submit_f.htm). Cette initiative a donné aux Canadiennes et aux Canadiens un nouveau moyen de communication avec la Cour. La réponse du public a été favorable et nous comptons à améliorer ce service selon les commentaires et les réactions des parties aux instances et de leurs représentants. Nous visons à améliorer l'efficacité du processus d'appel en fournissant au public divers moyens de communication avec la Cour et en offrant le meilleur service possible.

Traduction des décisions

L'article 20 de la *Loi sur les langues officielles* (voir http://lois.justice.gc.ca/fr/O-3.01/index.html) exige que toutes les décisions de la Cour canadienne de l'impôt soient traduites « dans les meilleurs délais » après avoir été rendues. Auparavant, à cause d'un manque de fonds, on utilisait un système de priorités pour déterminer quelle décision devrait être traduite en premier; sous ce système, les décisions les moins importantes devraient être traduites seulement « lorsque les ressources le permettaient ». À la suite d'une décision de la Cour d'appel fédérale de novembre 1999, qui a été par la suite confirmée par la Cour suprême du Canada le 12 octobre 2000, la Cour canadienne de l'impôt a estimé qu'il était essentiel de demander suffisamment de fonds pour traduire toutes ses décisions. En 2002-2003, la Cour canadienne de l'impôt a dépensé 336 100 $ en sus des fonds normalement affectés aux services de traduction; grâce à cette somme, la Cour a pu assurer la traduction de toutes les décisions rendues au cours de l'exercice ainsi que la traduction de certaines décisions rendues avant novembre 1999 pour que celles-ci puissent être publiées sur le site Web de la Cour.

Document d'information

La Cour a préparé une brochure intitulée « Votre journée à la Cour » (dont on trouvera une version électronique à l'adresse http://www.tcc-cci.gc.ca/reference/day_in_court_f.htm). Depuis octobre 2002, cette brochure est envoyée avec les avis d'audition aux parties aux litiges qui souhaitent se représenter elles-mêmes devant la Cour canadienne de l'impôt ou se faire représenter par une personne qui n'est pas un avocat. Elle fournit aux parties aux litiges des renseignements utiles sur la procédure d'audience. Elle sert de complément aux renseignements fournis sur notre site Web et aux brochures consacrées à la procédure d'appel devant la Cour canadienne de l'impôt.

Page Web interactive

À la section III de notre Rapport sur les plans et les priorités 2002-2003 (http://www.tbs-sct.gc.ca/EST-PRE/20022003/TCC-CCI/TCC0203rpp_f.asp), nous avons indiqué que nous voulions mettre en place une page Web interactive qui illustrerait les rôles des principaux participants aux audiences de la Cour canadienne de l'impôt. Ce projet n'a pu être réalisé, faute de ressources.

Apport de modifications au site Web de la Cour

Au cours de l'exercice 2002-2003, nous avons apporté plusieurs modifications au site Web de la Cour canadienne de l'impôt (dont l'adresse est : http://www.tcc-cci.gc.ca/) afin de nous conformer aux normes et lignes directrices du Conseil du Trésor pour la normalisation des sites Internet (http://www.cio-dpi.gc.ca/clf-upe/index_f.asp), qui ont pour but de permettre aux Canadiennes et aux Canadiens de reconnaître rapidement les programmes et services fédéraux et de naviguer facilement d'un site fédéral à un autre pour trouver l'information qu'ils cherchent. Nous avons également fait évaluer notre site par le Service de mise à l'essai de l'accessibilité du Web (WATS), du Secrétariat du Conseil du Trésor. Il a ainsi été

possible d'effectuer des modifications pour simplifier l'accès aux services électroniques de la Cour canadienne de l'impôt pour les personnes handicapées. Par exemple, la taille de la police du texte a été agrandie afin de faciliter la lecture aux personnes qui ont une déficience visuelle.

Améliorer la prestation des services

Modernisation de la fonction de contrôleur

La Cour canadienne de l'impôt a mené une évaluation des capacités de la fonction de contrôleur moderne entre décembre 2001 et mars 2002 (se reporter aux commentaires sur la modernisation de la fonction de contrôleur sous la rubrique « Priorités du gouvernement » à la section II). Les résultats de cette évaluation ont été présentés dans un rapport en mai 2002.

Indicateurs de rendement et normes de service

À la section III de notre Rapport sur les plans et les priorités 2002-2003 (http://www.tbs-sct.gc.ca/EST-PRE/20022003/TCC-CCI/TCC0203rpp_f.asp), nous avons fait part de notre intention d'afficher nos indicateurs de rendement et nos normes de service sur le site Web de la Cour canadienne de l'impôt durant l'exercice. Si nous ne l'avons pas fait, c'est parce qu'un examen de nos normes de service actuelles a révélé la nécessité d'une mise à jour. Or, le comité mis sur pied à cette fin a conclu que, étant donné l'adoption de la *Loi sur le Service administratif des tribunaux judiciaires* et la fusion prévue avec le greffe de la Cour fédérale du Canada, il était oiseux à l'heure actuelle de consacrer des ressources à la préparation de normes de service applicables à la Cour canadienne de l'impôt. Il faudra plutôt élaborer de nouveaux indicateurs de rendement et de nouvelles normes de service pour le Service administratif des tribunaux judiciaires.

possible d'effectuer des modifications pour simplifier l'accès aux services électroniques de la Cour canadienne de l'impôt pour les personnes handicapées. Par exemple, la taille de la police du texte a été agrandie afin de faciliter la lecture aux personnes qui ont une déficience visuelle.

Améliorer la prestation des services

Modernisation de la fonction de contrôleur

La Cour canadienne de l'impôt a mené une évaluation des capacités de la fonction de contrôleur moderne entre décembre 2001 et mars 2002 (se reporter aux commentaires sur la modernisation de la fonction de contrôleur sous la rubrique « Priorités du gouvernement » à la section II). Les résultats de cette évaluation ont été présentés dans un rapport en mai 2002.

Indicateurs de rendement et normes de service

À la section III de notre Rapport sur les plans et les priorités 2002-2003 (http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/02-03/TCC-CCI/TCC0203rpp_f.asp), nous avons fait part de notre intention d'afficher nos indicateurs de rendement et nos normes de service sur le site Web de la Cour canadienne de l'impôt durant l'exercice. Si nous ne l'avons pas fait, c'est parce qu'un examen de nos normes de service actuelles a révélé la nécessité d'une mise à jour. Or, le comité mis sur pied à cette fin a conclu que, étant donné l'adoption de la *Loi sur le Service administratif des tribunaux judiciaires* et la fusion prévue avec le greffe de la Cour fédérale du Canada, il était oiseux à l'heure actuelle de consacrer des ressources à la préparation de normes de service applicables à la Cour canadienne de l'impôt. Il faudra plutôt élaborer de nouveaux indicateurs de rendement et de nouvelles normes de service pour le Service administratif des tribunaux judiciaires.

Assurer l'indépendance judiciaire de la Cour

Communication de l'information

Ainsi que nous le précisons à la section III de notre Rapport sur les plans et les priorités 2002-2003 (http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/20022003/TCC-CCI/TCC0203rpp_f.asp), nous croyons qu'il existe un problème de perception à l'égard de l'indépendance judiciaire de la Cour, et nous avons l'intention d'inclure davantage de renseignements à ce sujet dans nos documents d'information. À la suite de sondages récents menés par la Cour et des commentaires généraux reçus des parties aux instances, nous avons constaté qu'il existe encore des malentendus à ce sujet. Le manque de ressources explique qu'aucun outil de communication n'ait été préparé sur la question. Néanmoins, les résultats des sondages ont été portés à l'attention du juge en chef, qui a discuté de la situation avec le greffier et les juges de la Cour. Nous voulons modifier cette perception en faisant en sorte que les communications entre le juge et les parties lors des audiences reflètent l'impartialité et l'équité de la Cour. On a en outre demandé aux employés de la Cour de saisir toutes les occasions qui se présentent pour faire valoir que cette dernière est indépendante de l'Agence des douanes et du revenu du Canada.

Communication de l'information

Ainsi que nous le précisons à la section III de notre Rapport sur les plans et les priorités 2002-2003 (http://www.tbs-sct.gc.ca/EST-PRE/20022003/TCC-CCI/TCC0203rpp_f.asp), nous croyons qu'il existe un problème de perception à l'égard de l'indépendance judiciaire de la Cour, et nous avons l'intention d'inclure davantage de renseignements à ce sujet dans nos documents d'information. À la suite de sondages récents menés par la Cour et des commentaires généraux reçus des parties aux instances, nous avons constaté qu'il existe encore des malentendus à ce sujet. Le manque de ressources explique qu'aucun outil de communication n'ait été préparé sur la question. Néanmoins, les résultats des sondages ont été portés à l'attention du juge en chef, qui a discuté de la situation avec le greffier et les juges de la Cour. Nous voulons modifier cette perception en faisant en sorte que les communications entre le juge et les parties lors des audiences reflètent l'impartialité et l'équité de la Cour. On a en outre demandé aux employés de la Cour de saisir toutes les occasions qui se présentent pour faire valoir que cette dernière est indépendante de l'Agence des douanes et du revenu du Canada.

5. Méthodes de gestion

Voici deux éléments importants des méthodes de gestion de la Cour canadienne de l'impôt qui ont contribué à l'atteinte de son résultat stratégique.

Plans opérationnels

Les pratiques de budgétisation de la Cour canadienne de l'impôt s'articulent autour des objectifs clés commentés précédemment. Des plans opérationnels sont préparés avant l'exercice budgétaire annuel; ils rattachent les activités envisagées aux objectifs clés et, par le fait même, à notre résultat stratégique. Les plans opérationnels sont examinés et mis à jour à la fin de l'exercice, avant l'adoption des plans opérationnels de l'exercice suivant.

Gouvernement en direct

La Cour canadienne de l'impôt a fait tout ce qu'elle pouvait pour appuyer l'atteinte des objectifs visés par l'initiative du Gouvernement en direct (se rendre à l'adresse http://www.gol-ged.gc.ca/index_f.asp pour en savoir plus sur cette initiative), c'est-à-dire exploiter les technologies de l'information et des communications afin d'offrir aux Canadiennes et aux Canadiens un accès amélioré à des services de qualité, intégrés et axés sur les citoyens, en tout temps, en tout lieu et dans la langue officielle de leur choix. On peut mentionner à ce propos la publication constante des jugements de la Cour sur le site Web de cette dernière, en partenariat avec l'équipe LexUM de l'Université de Montréal, et la mise en œuvre du dépôt électronique de documents. Ainsi que nous l'avons dit précédemment, l'un des projets menés par la Cour canadienne de l'impôt en 2002-2003 a consisté à rendre son site Web conforme aux principes et lignes directrices de normalisation des sites Internet. D'autres modifications ont été apportées pour faciliter l'utilisation du site Web par les personnes handicapées.

ANNEXE I : RENDEMENT FINANCIER

Les tableaux suivants s'appliquent à la Cour canadienne de l'impôt. Ils résument brièvement notre rendement financier.

Tableau 1. Sommaire des crédits approuvés
Tableau 2. Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles
Tableau 3. Comparaison historique des dépenses prévues et des dépenses réelles
Tableau 4. Recettes non disponibles

Tableau 1 : Sommaire des crédits approuvés

Besoin financiers par autorisation (en millions de dollars)				
		2002-2003		
Crédit		Total des dépenses prévues	Autorisations totales	Total des dépenses réelles
	Cour canadienne de l'impôt			
55	Dépenses de fonctionnement	10,2	12,8	11,8
	Dépenses en capital	-	-	-
	Subventions et contributions	-	-	-
(S)	Régime de prestations aux employés	1,1	1,4	1,4
	Total pour la Cour	**11,3**	**14,2**	**13,2**

Les autorisations totales comprennent les budgets principal et supplémentaire des dépenses auxquels s'ajoutent d'autres autorisations fournies par le Parlement à la Cour canadienne de l'impôt.

La différence entre le total des dépenses prévues et les autorisations totales s'explique principalement par le fait que deux présentations au Conseil du Trésor ont été approuvées vers la fin de l'exercice 2001-2002. L'une d'entre elles se rapportait aux fonds supplémentaires requis pour fournir un appui administratif à des juges dont la nomination était attendue. L'autre traitait du financement reçu pour traduire des jugements supplémentaires de la Cour canadienne de l'impôt dans les deux langues officielles (se reporter à la rubrique « traduction des décisions » à la section III).

Les dépenses réelles ont été inférieures aux autorisations, étant donné que deux des nouveaux juges n'ont été nommés que vers la fin de l'exercice 2002-2003 tandis que deux autres n'ont été nommés qu'après le 31 mars 2003. En outre, le recours à un nouveau logiciel de traduction assistée par ordinateur a permis de réduire les coûts de traduction.

ANNEXE I : RENDEMENT FINANCIER

Les tableaux suivants s'appliquent à la Cour canadienne de l'impôt. Ils résument brièvement notre rendement financier.

Tableau 1. Sommaire des crédits approuvés
Tableau 2. Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles
Tableau 3. Comparaison historique des dépenses prévues et des dépenses réelles
Tableau 4. Recettes non disponibles

Tableau 1 : Sommaire des crédits approuvés

Besoin financiers par autorisation (en millions de dollars)				
		2002-2003		
Crédit		Total des dépenses prévues	Autorisations totales	Total des dépenses réelles
	Cour canadienne de l'impôt			
55	Dépenses de fonctionnement	10,2	12,8	11,8
	Dépenses en capital	-	-	-
	Subventions et contributions	-	-	-
(S)	Régime de prestations aux employés	1,1	1,4	1,4
	Total pour la Cour	**11,3**	**14,2**	**13,2**

Les autorisations totales comprennent les budgets principal et supplémentaire des dépenses auxquels s'ajoutent d'autres autorisations fournies par le Parlement à la Cour canadienne de l'impôt.

La différence entre le total des dépenses prévues et les autorisations totales s'explique principalement par le fait que deux présentations au Conseil du Trésor ont été approuvées vers la fin de l'exercice 2001-2002. L'une d'entre elles se rapportait aux fonds supplémentaires requis pour fournir un appui administratif à des juges dont la nomination était attendue. L'autre traitait du financement reçu pour traduire des jugements supplémentaires de la Cour canadienne de l'impôt dans les deux langues officielles (se reporter à la rubrique « traduction des décisions » à la section III).

Les dépenses réelles ont été inférieures aux autorisations, étant donné que deux des nouveaux juges n'ont été nommés que vers la fin de l'exercice 2002-2003 tandis que deux autres n'ont été nommés qu'après le 31 mars 2003. En outre, le recours à un nouveau logiciel de traduction assistée par ordinateur a permis de réduire les coûts de traduction.

Tableau 2 : Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Dépenses prévues par opposition aux dépenses réelles (en millions de dollars – à l'exception des ETP)			
	2002-2003		
Greffe de la Cour canadienne de l'impôt	Total des dépenses prévues	Autorisations totales	Total des dépenses réelles
Équivalents temps plein (ETP)	121	-	124
Fonctionnement	11,3	14,2	13,2
Total des dépenses brutes	**11,3**	**14,2**	**13,2**
Moins : recettes disponibles	-	-	-
Total des dépenses nettes	**11,3**	**14,2**	**13,2**
Autres recettes et dépenses	-	-	-
Recettes non disponibles	(0,6)	(3,0)	(3,0)
Coût des services offerts par d'autres ministères	5,4	5,3	5,3
Coût net du programme	**16,1**	**16,5**	**15,5**

À la fin de l'exercice 2001-2002, il a été décidé que le total des coûts que la Cour canadienne de l'impôt allouait au traitement des causes d'assurance-emploi (AE) serait imputé au compte d'assurance-emploi du Canada. Ainsi, Développement des ressources humaines Canada (DRHC), le ministère responsable du compte AE, indiquerait des dépenses liées à l'AE et la Cour canadienne de l'impôt indiquerait une somme équivalente au niveau des recettes non disponibles. L'augmentation considérable de recettes est attribuée à ce facteur. L'objectif de cet exercice de comptabilité consistait à tenir compte avec plus de précision du coût total nécessaire au fonctionnement du compte AE du gouvernement : il ne représente pas un apport de fonds externes.

Tableau 3 : Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Comparaison historique des dépenses prévues par opposition aux dépenses réelles (en millions de dollars)					
			2002-2003		
Secteur d'activités	Dépenses réelles 2000 – 2001	Dépenses réelles 2001 – 2002	Total des dépenses prévues	Autorisations totales	Total des dépenses réelles
Greffe de la Cour canadienne de l'impôt	12,5	12,7	11,3	14,2	13,2
Total	**12,5**	**12,7**	**11,3**	**14,2**	**13,2**

Tableau 4 : Recettes non disponibles

Recettes non disponibles (en millions de dollars)					
			2002-2003		
	Recettes réelles 2000 – 2001	Recettes réelles 2001 – 2002	Recettes prévues	Autorisations totales	Recettes réelles
Greffe de la Cour canadienne de l'impôt	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
Non prévues	-	2,9	-	2,4	2,4
Total	0,6	3,5	0,6	3,0	3,0

Tableau 2 : Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Dépenses prévues par opposition aux dépenses réelles (en millions de dollars – à l'exception des ETP)			
	2002-2003		
Greffe de la Cour canadienne de l'impôt	Total des dépenses prévues	Autorisations totales	Total des dépenses réelles
Équivalents temps plein (ETP)	121	-	124
Fonctionnement	11.3	14.2	13.2
Total des dépenses brutes	**11.3**	**14.2**	**13.2**
Moins : recettes disponibles	-	-	-
Total des dépenses nettes	**11.3**	**14.2**	**13.2**
Autres recettes et dépenses			
Recettes non disponibles	(0.6)	(3.0)	(3.0)
Coût des services offerts par d'autres ministères	5.4	5.3	5.3
Coût net du programme	**16.1**	**16.5**	**15.5**

À la fin de l'exercice 2001-2002, il a été décidé que le total des coûts que la Cour canadienne de l'impôt allouant au traitement des causes d'assurance-emploi (AE) serait imputé au compte d'assurance-emploi du Canada. Ainsi, Développement des ressources humaines Canada (DRHC), le ministère responsable du compte AE, indiquerait des dépenses liées à l'AE et la Cour canadienne de l'impôt indiquerait une somme équivalente au niveau des recettes non disponibles. L'augmentation considérable de recettes est attribuée à ce facteur. L'objectif de cet exercice de comptabilité consistait à tenir compte avec plus de précision du coût total nécessaire au fonctionnement du compte AE du gouvernement – il ne représente pas un apport de fonds externes.

Tableau 3 : Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Comparaison historique des dépenses prévues par opposition aux dépenses réelles (en millions de dollars)					
			2002-2003		
Secteur d'activités	Dépenses réelles 2000 – 2001	Dépenses réelles 2001 – 2002	Total des dépenses prévues	Autorisations totales	Total des dépenses réelles
Greffe de la Cour canadienne de l'impôt	12,5	12,7	11,3	14,2	13,2
Total	**12,5**	**12,7**	**11,3**	**14,2**	**13,2**

Tableau 4 : Recettes non disponibles

Recettes non disponibles (en millions de dollars)					
			2002-2003		
	Recettes réelles 2000 – 2001	Recettes réelles 2001 – 2002	Recettes prévues	Autorisations totales	Recettes réelles
Greffe de la Cour canadienne de l'impôt	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
Non prévues	-	2,9	-	2,4	2,4
Total	0,6	3,5	0,6	3,0	3,0

Ventilation des recettes non disponibles (en millions de dollars) :

	2000 – 2001	2001 - 2002	2002-2003
Récupération des coûts d'assurance-emploi auprès de Développement de Ressources humaines Canada	-	2,7	2,4
Droits d'appel et vente de photocopies de jugements	0,6	0,6	0,6
Autres	-	0,2	-
Total	0,6	3,5	3,0

Le commentaire faisant suite au tableau 2 donne plus de détails sur la hausse des recettes non disponibles.

De plus, il faut remarquer que, à cause de la conversion du gouvernement fédéral à la comptabilité d'exercice en avril 2001, certaines transactions ont été mal codées à titre de dépenses encourues au cours de l'exercice 2000-2001. Afin de corriger le problème, un remboursement des dépenses de l'année précédente a été inclus à titre d'article de recettes pour l'exercice 2001-2002. Ce problème était uniquement provoqué par le changement survenu dans le processus comptable et est un article non récurrent.

ANNEXE II : AUTRES RENSEIGNEMENTS

Personnes-ressources

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur le volet planification stratégique de ce document, vous pouvez communiquer avec :

Stephen Balogh
Directeur par intérim, Planification stratégique et Communications
Service administratif des tribunaux judiciaires
200, rue Kent, 4e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 0M1

Téléphone : (613) 992-3776 ou 1-800-927-5499
Courriel : stephen.balogh@tcc-cci.gc.ca

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur le volet finances de ce document, vous pouvez communiquer avec :

Paul Waksberg
Directeur des Finances et de la Gestion du matériel
Direction générale des services intégrés
Service administratif des tribunaux judiciaires
200, rue Kent, 4e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 0M1

Tél. : (613) 992-1745 ou 1-800-927-5499
Courriel : paul.waksberg@tcc-cci.gc.ca

Compétence de la Cour canadienne de l'impôt

La Cour canadienne de l'impôt a compétence exclusive pour entendre les renvois et les appels portés devant elle sur les questions découlant de l'application des lois suivantes :

Loi de l'impôt sur le revenu	L.R.C. (1985), ch. 1 (5e suppl.), modifiée
Régime de pensions du Canada	L.R.C. (1985), ch. C-8, modifiée
Loi sur la sécurité de la vieillesse	L.R.C. (1985), ch. O-9, modifiée
Loi de l'impôt sur les revenues pétroliers	L.R.C. (1985), ch. P-12, modifiée
Loi sur l'assurance-emploi (Parties IV et VII)	L.C. 1996, ch. 23, modifiée
Loi sur la taxe d'accise (Partie IX)	L.R.C. (1985), ch. E-15, modifiée
Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels	L.R.C. (1985), ch. C-51, modifiée
Loi sur les anciens combattants	L.R.C. (1985), ch. W-3, modifiée
Loi sur les prestations de guerre pour les civils	L.R.C. (1985), ch. C-31, modifiée
Loi sur le Tribunal des anciens combattants (révision et appel)	L.C. 1995, ch.18, modifiée
Loi sur les douanes (Partie V.1)	L.R.C. (1985), ch.1 (2e suppl.), modifiée
Loi sur le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien	L.C. 2002, ch. 9, partie 2
Loi de 2001 sur l'accise (du 1er juillet 2003)	L.C. 2002, ch. 22